

## PROJET :

# Mettre en place une POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

## POURQUOI :

Afin de s'assurer que vos projets réalisés ne dépendent pas de quelques personnes dans votre milieu, pourquoi ne pas mettre en place une politique environnementale ? Celle-ci deviendrait un outil de référence identifiant les grands principes et les engagements que prend l'institution afin d'améliorer sa performance environnementale.

## OBJECTIF :

Plus concrètement, l'institution peut, par l'entremise de cette politique, s'engager à modifier ses pratiques et ses façons de faire afin de réduire continuellement les impacts environnementaux découlant de ses activités quotidiennes.

De façon générale, la politique environnementale doit respecter les critères suivants :

- Elle est appropriée à la nature, à la dimension et aux impacts environnementaux de ses activités;
- Elle comporte un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution incluant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources;
- Elle comporte un engagement à se conformer à la législation et à la réglementation environnementale applicable ainsi qu'aux autres exigences légales.

La politique environnementale s'applique à toutes les personnes qui fréquentent l'institution sur son territoire. La mise en place de telles mesures procure un large potentiel de formation et de sensibilisation et témoigne d'une volonté de responsabilisation sociale et environnementale de la part du participant.

## EXEMPLE :

« Conformément à sa politique environnementale, \_\_\_\_\_ *nom de l'école* \_\_\_\_\_ vise à réduire la quantité de déchets générés par la cafétéria et à éliminer l'utilisation de produits non écologiques. Dans cette optique, \_\_\_\_\_ *nom de l'école* \_\_\_\_\_ entend dès \_\_\_\_\_ *date* \_\_\_\_\_, utiliser à la cafétéria une vaisselle durable, réduire l'utilisation de tout produit jetable et favoriser l'achat et l'utilisation de produits écologiques et équitables. Le concessionnaire est tenu de se conformer à la politique environnementale de l'école. Il doit prévoir dans ses opérations, l'intégration de ces nouveaux produits et services et collaborer avec \_\_\_\_\_ *nom de l'école* \_\_\_\_\_ dans l'implantation de toute action visant à atteindre les objectifs de la politique environnementale. »<sup>29</sup>



<sup>29</sup>Inspiré de : [http://www.aqper.qc.ca/campus/PDF/2007-2009/Pour%20une%20cafeteria%20verte\\_St\\_Laurent.pdf](http://www.aqper.qc.ca/campus/PDF/2007-2009/Pour%20une%20cafeteria%20verte_St_Laurent.pdf)